



MOTION DU BARREAU DE VAL DE MARNE

Réuni en Assemblée Générale le Mercredi 21 Mars 2018, sous la présidence de Madame le Bâtonnier Pascale TAELMAN, le Barreau du Val de Marne

Connaissance prise du projet de loi de programmation présenté au Conseil d'Etat ce 21 Mars.

Connaissance prise de l'état de non avancement des discussions avec la Chancellerie.

Rappelant les termes de la motion adoptée le 19 mars 2018 qui n'a rien perdu de son actualité

Rappelant que la Justice est un pilier d'égalité entre tous les citoyens ; qu'elle ne peut se concevoir sur la base de décisions standardisées ; sans que le justiciable puisse être un véritable acteur de sa procédure et avoir un réel accès à son juge

Dénonçant les attaques dont fait ainsi l'objet la profession d'avocat tant en ce qui concerne son champs d'activité qu'en ce qui concerne son organisation collective.

En conséquence,

Appelle à une grève totale de toutes les activités juridiques et judiciaires, du Jeudi 22 Mars au Vendredi 30 mars 2018, et à la cessation de toute intervention des avocats, y compris dans le contentieux de la liberté.

Appelle l'ensemble des avocats des Barreaux de France à rejoindre les manifestations organisées les Jeudi 22 et Vendredi 30 Mars 2018 et à manifester ce faisant leur opposition résolue aux dispositions du projet de loi de programmation.